

ou avis motivé par écrit, n'ait pas opiné pour accorder à l'Angleterre ses prétentions, la concession n'en a pas moins été faite. Ce fut le 25 Octobre, que le gouvernement se détermina à cette démarche, à laquelle bien des gens ne s'étoient pas attendus : & M. Fitz-Herbert ne quitta ce jour-là St. Ildefonse, qu'après avoir obtenu, à l'issue de ses conférences longues & fréquentes avec M. de Florida-Blanca, une réponse préliminaire, portant l'assurance de cette concession & qui fut d'abord envoyée en Angleterre par un courier. Celui-ci a été suivi jeudi, 28 Octobre, par un second qui y a apporté la confirmation de cet accord avec la convention même pour régler les points en question. Quoique l'on fasse un grand mystère de ces articles, l'on présume avec assez de probabilité, qu'ils se réduisent à ce qui suit : » 1°. Un établissement Anglois dans » la Baie de Nootka : 2°. Les limites de cet » établissement assez étendues & fixées d'après » le vœu de l'Angleterre : 3°. La liberté de la » navigation & de la pêche dans la mer du Sud, » bornée néanmoins à une certaine latitude : » 4°. Le redressement des griefs que l'Angle- » terre a contre l'Espagne, en commun peut- » être avec toutes les nations qui trafiquent dans » ses ports, chacune à proportion de l'étendue » de sa navigation ». Le troisieme de ces articles a été celui auquel le comité a le plus répugné, & qui certainement est de nature à ouvrir une source féconde de querelles qui ne se termineront tôt ou tard qu'à coups de canon. En attendant, l'on regarde les différends actuels comme terminés, & la ratification comme immanquable, puisqu'il n'est pas apparent que la négociation, au point d'être achevée, s'accroche encore quelque part. L'Espagne a été bien